

Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. N'hésitez pas à nous consulter

56, avenue de Wagram
75854 Paris cedex 17
☎ : 01 40 54 22 72

Votre entreprise veut rester conforme à la réglementation, vous pouvez agir !

RÉUSSIR SON ENTRETIEN DE RÉ - ACCUEIL



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

Objectifs :



- Etre capable de mener un entretien de ré-accueil suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle,
- Faire de l'entretien de ré-accueil un acte de management,
- Connaître les principales obligations de l'employeur
- S'entraîner à l'entretien de ré-accueil
- Proposer un plan d'action suite aux informations obtenues auprès du salarié.

Points clés de la formation :



• Les enjeux

- ✓ Pourquoi se préoccuper de la SST,
- ✓ Travail en binôme
- ✓ Synthèse

• Le contexte réglementaire

- ✓ Le cadre réglementaire de la prévention des risques professionnels,
- ✓ les obligations de l'employeur, des salariés,
- ✓ Les responsabilités civile et pénale,
- ✓ La protection de la santé physique et mentale,
- ✓ La notion de sécurité et de résultat,
- ✓ L'évaluation des risques professionnels et le document unique,
- ✓ L'importance de la formation,
- ✓ Les accidents du travail, de trajet,
- ✓ La méthode de l'arbre des causes

• Les outils de la prévention du groupe

- ✓ Qu'est ce que l'information?
- ✓ Qu'est ce que la communication?
- ✓ les domaines, les difficultés majeures,
- ✓ les mots, le corps : les indicateurs communicants,
- ✓ les outils de la relation professionnelles.

• Apport

- ✓ le rôle de l'encadrement et le rôle du salarié, le comment faire : vigilance, détection et alerte, les principaux leviers du management.

• Présentation de l'outil de l'entretien de ré-accueil:

- ✓ Contexte et orientation souhaitée,
- ✓ redonner confiance et accompagner le manager,
- ✓ un outil efficace au service de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- ✓ Réalisation d'entretiens de ré-accueil : mise en situation, jeux de rôles
- ✓ Simulation d'un entretien de retour à travers différents cas vécus dans l'entreprise (retour suite à un accident du travail, maladie, maladie professionnelle...)
- ✓ Rédaction de la synthèse de l'entreprise d'évaluation
- ✓ Proposition d'un plan d'action suite aux informations obtenues auprès du salariés : rédaction et suivi du plan d'action.



Organisation, durée, date :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Date : **semestre 2 2024**
Lieu : **Paris**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : **consulter le planning de formation**

Prérequis : aucun
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.



Formation bénéficiant du concours financier de la branche Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés

Dernière modification 15/03/2022